

BULLETIN D'INFORMATION

du CROMK Centre Val de Loire



Edito

Eric GUELLE, président CROMK

Chères consœurs, chers confrères,

En cette fin d'année 2024 et premier semestre de ce nouveau Conseil Régional que vous avez élu au début de l'été, le paysage politique a été radicalement bouleversé. Il s'en est suivi pour l'Ordre, un total renouvellement de ses interlocuteurs institutionnels. Chaque changement de Ministère constitue pour l'Ordre un challenge, pour bien souvent reprendre à zéro des négociations qui avaient mis plusieurs mois pour ne pas dire années à se mettre en place. La vie de notre république démocratique est ainsi faite, notre force est notre capacité d'adaptation à la situation nouvelle. Pour notre région un fait marquant en cette rentrée est l'annonce de l'ouverture d'un IFMK à Tours sous l'égide de la Croix Rouge en partenariat avec la Faculté de médecine de Tours. Nous sommes la Région la moins bien dotée en nombre d'étudiants en masso-kinésithérapie par rapport à sa population et son corolaire est que nous sommes la région qui est la moins dotée en praticien par milliers d'habitants, je vous enjoins à lire le rapport démographique 2024 du CNO. L'accès aux soins de masso-kinésithérapie en région Centre est de plus en plus difficile pour nous concitoyens et l'arrivée probable de 36 nouveaux confrères ou consœurs tous les ans sur notre territoire ne peut qu'être saluée. Pour l'Ordre la priorité est que nos concitoyennes et concitoyens aient accès aux soins de masso-kinésithérapie sur tout le territoire de notre région, nonobstant les polémiques qui naissent pour des obscures raisons. Certes l'accès pour tous les étudiants aux études de masso-kinésithérapie dans un cursus universitaire est un objectif qu'il faudra atteindre. Mais la réalité se rappelle à nous et l'absence de volonté réelle d'aboutir n'a permis d'obtenir qu'une solution de moyen terme, la priorité de l'accès aux soins étant quant à elle une urgence temporelle. Tout n'est pas blanc ou noir, comme je l'ai dit au début de mon propos, il faut que la profession sache s'adapter aux besoins de nos patientes et patients et non l'inverse. Je sais pouvoir compter sur votre professionnalisme et votre dévouement au service de la santé de tous.

Eric Guille

SOMMAIRE

Edito du Président

Remerciements

La CDPI : explications

Démographie 2024 : la région sous tension

L'agenda de vos élus

Remerciements

L'Ordre ne fonctionne que grâce à la bonne volonté de kinésithérapeutes volontaires pour nous représenter. Trois figures du CROMK CVL nous ont quitté cette année, atteints par la fameuse limite d'âge et l'envie de profiter d'une retraite bien méritée.

Francis DUSSERRE, après avoir exercé durant 20 ans sur Paris, décide de s'installer sur Châteauroux où il terminera sa carrière. Il fut un élu de la première heure de l'ordre. Dès 2006, élu au CDOMK 36, il en fut le premier Président, puis élu au CROMK en 2008. Il prendra la Présidence à la suite de Michel ARNAL, avant de laisser sa place de Président à Eric GUELLE et d'occuper celle de Vice-Président en 2021. Son mandat a pris fin en 2024, mais Francis n'abandonne par l'Ordre car il est le nouveau Président du CDOMK 36 jusqu'en 2026.

Christian THEURIN, fut également un des premiers à être élu à l'ordre. Il fut d'abord le premier Président du CDOMK45 en 2006, puis arrive au CROMK en 2011. Christian a exercé à Briare en cabinet de groupe jusqu'en 2016. Il a terminé son mandat au CROMK en 2024 où il était en charge de la Commission Régionale des Autorisations d'Exercice.

Enfin **Michel ARNAL**, qui a exercé en libéral du côté de Chinon, fut également un des pionniers de l'Ordre en commençant par le CDOMK 37 en 2006 puis élu le premier Président du CROMK dès 2008. Il fut ensuite élu une première fois en 2011 au CNOMK, réélu en 2017. Son mandat a pris fin en 2024. Au CNOMK, Michel ARNAL a occupé les fonctions de Vice-Président, il a notamment participé à la mise en place d'un dispositif de lutte contre les risques psycho-sociaux.

Michel a été décoré le 27 Mars dernier des insignes de chevalier de l'Ordre National du Mérite.

Le CROMK a également vu le départ de Mme **Frédéric LHEUREUX**, après un mandat de 6 ans et qui a décidé de laisser sa place.

Les membres du CROMK encore présents tiennent à les remercier pour le travail, la bonne humeur qu'ils ont pu apporter durant leurs mandats respectifs.



La Chambre Disciplinaire de Première Instance (CDPI)

La chambre disciplinaire de première instance est la juridiction ordinaire saisie d'une plainte à l'occasion de sa transmission par le conseil départemental de l'ordre. La plainte peut être entre patient et praticien ou entre ordre et praticien ou bien entre deux praticiens.

La procédure disciplinaire devant l'ordre étant une procédure écrite contradictoire, vous serez invité à produire des mémoires, des documents écrits adressés à la juridiction, dans lesquels vous exposerez vos demandes et arguments dans le cadre de l'instruction de votre affaire, auprès du greffe de la chambre disciplinaire de première instance.

Dès le début de la procédure, vous serez averti de la faculté de vous faire assister ou représenter par un avocat.

À l'issue de l'instruction, vous serez convoqué à une audience publique permettant d'examiner votre affaire. Le président de la juridiction pourra, d'office ou à la demande d'une des parties, interdire l'accès de la salle pendant tout ou partie de l'audience.

Une décision sera enfin rendue par la juridiction : elle aboutira soit au rejet de la plainte, soit au prononcé de l'une des sanctions disciplinaires suivantes : l'avertissement, le blâme, la suspension temporaire du droit d'exercer avec ou sans sursis, la radiation du tableau de l'ordre. La juridiction est composée d'un président magistrat issu de la juridiction administrative et d'assesseurs qui sont des représentants de la profession.

La décision qui vous sera notifiée pourra faire l'objet d'un appel auprès de la chambre disciplinaire nationale, qui siège dans les locaux du Conseil national de l'ordre, au 91 bis rue du Cherche-midi, 75006 PARIS ; la décision rendue par la chambre disciplinaire nationale sera alors susceptible de pourvoi en cassation formé devant le Conseil d'État.

La plainte déposée devant le conseil départemental de l'ordre ayant pour objet de sanctionner le professionnel mis en cause, elle se distingue des poursuites qui sont susceptibles d'être engagées devant les juridictions civiles ou pénales dont elle est indépendante.

* [article L4123-2](#)

Le CDPI du Centre Val de Loire

Dans la région, la CDPI siège au tribunal administratif d'Orléans. Elle est composée de la manière suivante :

PRÉSIDENTE

Madame Anne Lefebvre-Soppelsa , Magistrat de l'Ordre Administratif

MEMBRES ÉLUS – COLLÈGE INTERNE

Mme Nathalie Bourreau (45)

Mme Julie Tremblay-Bouckaert (45)

M. Jeremy Magniez (45)

Mme Jessie Rigolet (41)

Mme Maya Amghar (45)

Mme Isabelle Lancereau (36)

M. Arnaud Dupont (45)

Mme Adeline Lenoir (45)

MEMBRES ÉLUS – COLLÈGE EXTERNE

M. Christian Baron (41)

M. Loïc Renard (28)

M. Frédéric Vanpouille (37)

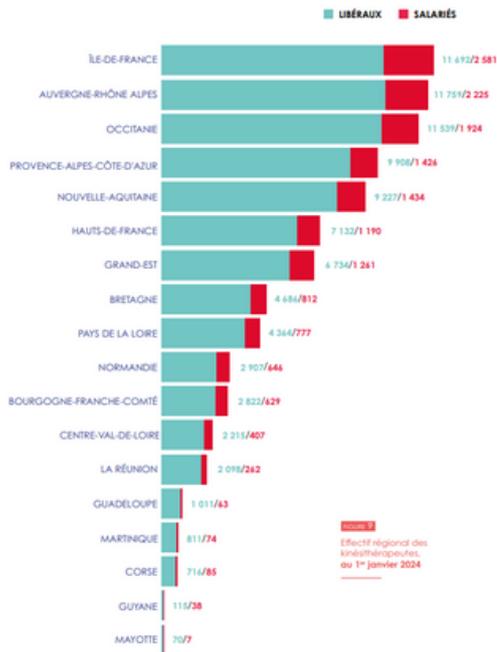
Les élections des membres de la CDPI ont eu lieu en septembre dernier. Les membres sont tous élus par le CROMK CVL, avec des conditions d'éligibilités particulières (avoir été membre d'un conseil départemental ou régionale précédemment notamment). Les règles et infos sont à retrouver sur le site de l'ordre national.

Démographie 2024

L'ordre a publié le 18 novembre dernier, le rapport sur la démographie de la professions. Voici 2 extraits pour notre région, qui reste une des régions les plus sous-dotées de notre territoire.

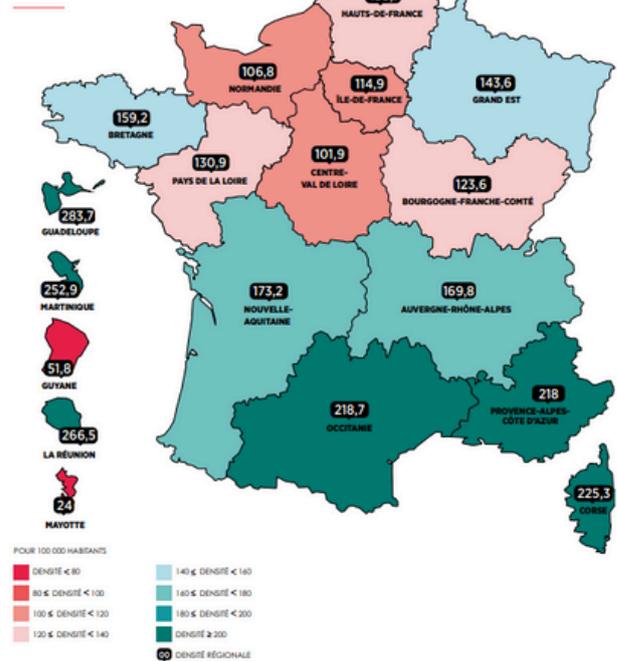
2 RÉPARTITION RÉGIONALE DES KINÉSITHÉRAPEUTES

Il existe une disparité régionale dans la répartition des professionnels en exercice (source 9).



POUR 1

Densité régionale de kinésithérapeutes tous modes d'exercice confondus, au 1^{er} janvier 2024



Retrouvez l'intégralité du rapport ici



L'agenda de vos élus

- 03 décembre : Rendez-Vous avec le Président du Tribunal administratif d'Orléans (E.GUELLE, J.TREMBLAY-BOUCKAERT)
- 17 décembre : Participation du CRO à la réunion plénière du CDO 18 (E.GUELLE)
- 19 décembre : Réunion plénière du CRO
- 17 janvier : Participation du CRO à la soirée du CDO 36 (E.GUELLE)
- 23 janvier : Vœux de l'Ordre des Infirmiers (E.GUELLE)
- 31 janvier : RPS avec le CNO (Michel PUYGRENIER)
- Février : CDPI

Les élus du CROMK : Eric GUELLE (Président, 18) - Arnaud DUPONT (Vice-Président, 45) - Michel PUYGRENIER (Secrétaire, 45) - Jessie Rigolet (Trésorière, 41) - Maya AMGHAR (45) - Nathalie BOURREAU (45) - Thierry BUTHON (28) - Jeremy MAGNIEZ (45) - Isabelle LANCEREAU (36) - Pascal RIVIERE (37) - Julie TREMBLAY-BOUCKAERT (45) - Adeline LENOIR (45)

CROMK - La Masséna - Entrée B - 122 bis rue du Faubourg Saint Jean 45000 Orléans - 02 38 54 83 22 - cro.ce@ordremk.fr